



Peut on dire qu'il y a abus sur personne âgée à vous de me répondre

Par **SCORPION02**, le **19/03/2008** à **22:48**

AI MA MERE QUI EST AGEE DE 81ANS ATTEINTE DE MALADIE D ALZHEIMER DEPUIS 03-2007 MON FRERE A EFFECTUE DES PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE SUR SON NOM EN CAS DE DECES DE MA MERE AVEC LUI ET A DEFAUT SA FILLE COMME BENEFICIAIRE 2 MOIS AVANT DE LA FAIRE RECONNAITRE MALADE PAR DES MEDECINS ET MOI LE 2 EME FILS N ETAIT PAS AU COURANT IL M A DEMANDE DE LA METTRE SOUS TUTELLE J ETAIS D ACCORD MAIS JE DECOUVRE QU AU DECES DE MON PERE IL Y A 10ANS MA MERE POSSEDAIS ENVIRON 160.000€ ET CE JOUR IL NE RESTE PLUS QUE 15000€ AVEC LE JUGE DES TUTELLES .
MA BELLE SOEUR A ORGANISE SA SOLITUDE EN EVINCANT UNE RELATION DE MA MERE PUIS MOI-MEME.
MA MERE A RENCONTRE UN AMI MON FRERE A PRIS PEUR ET CELUI-CI A DEPOSER PLAINTES POUR SEQUESTREMENT ILS FURENT CONVOQUES A LA GENDARMERIE SON AMI ET MA MERE (SON AMI EST AGE DE 83 ANS) LA PLAINTES FUT SUIVIE DE NON LIEU. PUIS ILS ONT DEPOSES PLAINTES AUSSI A L ENCONTRE DE UNE RELATION DE MA MERE NON LIEU.
J AI BIEN PEUR QUE DEPUIS LE DECES DE MON PERE IL Y 10 ANS QUE DES CHOSES SE SONT FAITES A MON INSU.
JE SAIS QU ILS SONT ALLES AUSSI CHEZ UN NOTAIRE QUOI FAIRE?
QUESTION QUE PUIS FAIRE?
QUELLE PISTE ME CONSEILLEZ-VOUS?